

Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 16 au 22 mai 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Accord collectif	Arrêté du 19 mai 2026 portant agrément de l'accord collectif du 25 février 2026 relatif au partage de la valeur dans la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie
Groupe d'employeur / Insertion et qualification	Arrêté du 15 avril 2026 modifiant l'arrêté du 17 août 2015 relatif aux modalités de reconnaissance des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Formation professionnelle - Apprentissage

Conseil en évolution professionnelle / France compétences	Décret n° 2026-378 du 13 mai 2026 relatif à l'instance paritaire nationale mentionnée à l'article L. 6323-17-5-1 et à la commission en charge du conseil en évolution professionnelle au sein de France compétences
Titre professionnel	Arrêté du 13 mai 2026 relatif au titre professionnel de conducteur d'appareils de l'industrie de la chimie

Santé et Sécurité au travail

	RAS
--	-----

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

Attaché d'administration	Décret n° 2026-388 du 19 mai 2026 modifiant le statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat Arrêté du 19 mai 2026 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du collège du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat
--------------------------	--

	Arrêté du 19 mai 2026 fixant les taux de promotion au grade d'attaché d'administration hors classe du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat
Budget de l'Etat – Finances	
Comptabilité publique	Arrêté du 15 mai 2026 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat
Concours- Examens	
Ira	Arrêté du 15 mai 2026 portant affectation au 1er juin 2026 des attachés d'administration de l'Etat stagiaires et des secrétaires des affaires étrangères stagiaires
Concours / INSP	Décret n° 2026-377 du 13 mai 2026 relatif aux conditions d'accès et à la formation au sein du Groupe des instituts du service public
Nominations	
Contrôle de la formation professionnelle	Arrêté du 12 mai 2026 portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle - Mme Pépita MARTIN
CPC	Arrêté du 27 avril 2026 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2025 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique » Arrêté du 27 avril 2026 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2025 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation » Arrêté du 27 avril 2026 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2025 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative « Industrie » Arrêté du 27 avril 2026 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2025 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias »
DDETS Isère / DDETSPP Haute-Saône	Arrêté du 15 mai 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Lise RUEFLIN (DDETS Isère) / Mme Vanessa GROLLEMUND (DDETSPP Haute-Saône)
DDETS Loire-Atlantique	Arrêté du 15 mai 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Virginie CHERSTIA-CABANNE (DDETS Loire-Atlantique)
DREETS Corse	Arrêté du 11 mai 2026 portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse, chargé des fonctions de directeur régional délégué - M. Thierry LANDAIS
DEETS Mayotte	Arrêté du 11 mai 2026 portant nomination sur l'emploi de responsable du pôle « entreprises, emploi et compétences » à la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte - M. Frankie EUGENE NORBERT

[Arrêté du 11 mai 2026](#) portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Grand Est, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et solidarités » - Mme Martine ARTZ

Circulaires

Budget

[Circulaire NOR CPPB2613045C du 15 mai 2026](#) relative à l'élaboration des nomenclatures budgétaires

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Preuve déloyale / Cas de recevabilité

La production en justice par le salarié de documents provenant de l'ordinateur du dirigeant, obtenus en pénétrant dans le système informatique de la société durant sa mise à pied conservatoire, constitue une preuve déloyale et illicite portant atteinte à la vie privée du dirigeant. Toutefois, dès lors que le salarié ne pouvait pas atteindre un résultat identique en utilisant d'autres moyens plus respectueux de la vie personnelle du dirigeant, la cour d'appel a pu en déduire que les pièces étaient recevables, retient la Cour de cassation, dans un arrêt du 1er avril 2026.

[Cass. soc., 1er avril 2026, n° 24-19.193](#)

AEF, 21 mai 2026

Vie privée du salarié / Mesures d'instruction

Dans un arrêt rendu le 16 avril dernier, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation est venue préciser les contours de l'obligation de remise de la copie de la requête et de l'ordonnance dans le cadre de l'exécution de mesures d'instruction in futurum au siège d'une société. Lorsque l'huissier instrumentaire est autorisé à accéder, en sa présence, aux ordinateurs personnels et à la messagerie personnelle d'un salarié, ce dernier doit être considéré comme supportant l'exécution de la mesure au sens de l'article 495, alinéa 3, du code de procédure civile, de telle sorte qu'une copie de la requête et de l'ordonnance doit également lui être remise. Pour la Cour de cassation, l'article précité n'implique néanmoins pas une signification personnelle du salarié et satisfait à cette exigence la remise de la copie au salarié en sa qualité de personne habilitée à recevoir l'acte au nom de la personne morale.

[Civ. 2e, 16 avr. 2026, FS-B, n° 23-12.123](#)

Dalloz, 19 mai 2026

Pertes de gains

Les juges ne peuvent pas écarter toute indemnisation au titre des PGPF sans

professionnels futurs / Modalités d'indemnisation	constater que la capacité de travail conservée est de nature à procurer des revenus équivalents à ceux perçus avant le dommage. L'insuffisance des démarches accomplies pour retrouver un emploi ne saurait en elle-même justifier une réduction des PGPF, la victime n'étant pas tenue de limiter son préjudice dans l'intérêt du responsable. Crim. 8 avr. 2026, F-B, n° 25-82.057 Dalloz, 19 mai 2026
Agression sexuelle / Allocation temporaire d'invalidité	À la suite d'une agression sexuelle de la part de l'un de ses collègues, une enseignante obtient la qualification de ces violences en un accident de service lui ouvrant droit à une ATI (allocation temporaire d'invalidité). Elle saisit le TA de Lyon (req. n° 2309316), lequel dans un jugement du 12 mai 2026, admet sa requête destinée à obtenir une allocation complémentaire destinée à couvrir les préjudices consécutifs non couverts par l'ATI. Elle obtient près de 50 000 euros d'indemnisation complémentaire. TA de Lyon (req. n° 2309316) (non disponible ce jour) AEF, 19 mai 2026
Contrat de travail	
Harcèlement moral / Prescription de l'action	La Cour de cassation rappelle que l'action portant sur la rupture du contrat de travail fondée sur le harcèlement moral se prescrit par cinq ans à compter de la date du licenciement. Cass. soc., 9 avril 2026, n°24-14.539 Elnet, 21 mai 2026
Assiette de l'indemnité d'éviction	Les sommes dues par l'employeur à un salarié au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, lesquelles n'ont pas le caractère d'élément de salaire pour l'application de la législation du travail et sont exclues de l'assiette des cotisations, n'entrent pas dans l'assiette de la somme due en application de l'article L. 2422-4 du code du travail. Soc. 18 mars 2026, FS-B, n° 24-17.941 Dalloz, 21 mai 2026
Echéance de CDD / Contrôle du médecin du travail	À compter de la loi du 29 mars 2018, la rupture résultant de l'arrivée à terme du contrat à durée déterminée d'un médecin du travail dépourvu de clause de renouvellement n'est pas soumise à l'autorisation de l'inspecteur du travail. La décision administrative rendue en pareille hypothèse est sans incidence sur le litige, qui relève de la compétence exclusive du juge judiciaire. Soc. 15 avr. 2026, FS-B, n° 23-22.437 Dalloz, 18 mai 2026
Relations collectives du travail	
Forfait jours / Modalités de contrôles de la charge de travail	L'accord sur le forfait annuel en jours doit assurer la garantie du respect de durées raisonnables de travail ainsi que des repos. La Cour de cassation juge le 6 mai 2026 que l'accord de Hertz France qui prévoit que l'employeur doit respecter le droit aux repos journalier et hebdomadaire, veiller au risque de surcharge de travail, et y remédier, permet que le contrôle de la durée raisonnable de travail soit assuré. L'accord répond aux exigences relatives au droit à la santé et au repos, même s'il ne prévoit pas le détail des modalités de contrôle. Cass. soc., 6 mai 2026, n° 24-10.699 LSQ, 21 mai 2026 AEF, 22 mai 2026
Diffusion d'avis du CSE / Informations	La diffusion par un syndicat sur son site internet d'un article reprenant un avis du CSE, même anonymisé et expurgé des éléments chiffrés, constitue un trouble

confidentielles	manifestement illicite s'il contient des données stratégiques confidentielles dont la divulgation peut porter atteinte aux intérêts concurrentiels de l'entreprise. C'est ce que retient la Cour de cassation, dans un arrêt du 1er avril 2026. Cass. soc., 1er avril 2026, n° 24-19.613 AEF, 19 mai 2028
Annulation de l'arrêté d'extension de CCN / Conséquences	La Cour de cassation adoucit le 6 mai 2026, dans un litige concernant la CCN des entreprises de services à la personne, l'effet pour l'employeur adhérent à une organisation patronale signataire d'un accord ou d'une convention de branche, de l'annulation partielle de l'arrêté d'extension par le Conseil d'État. Dans le contexte particulier lié à la présence d'une condition d'application de l'accord liée à son extension, les clauses frappées par l'annulation doivent être réputées n'être jamais entrées en vigueur. Elles ne sont pas opposables par un salarié à une entreprise adhérente à une organisation signataire. Cass. soc., 6 mai 2026, n° 24-13.880 AEF, 18 mai 2026
Durée du travail	
Temps de travail effectif / Sapeurs-pompiers	Une période de sept jours consécutifs pendant laquelle l'officier de sapeurs-pompiers d'astreinte est tenu de rester sur le secteur de l'astreinte et de partir, en cas de sollicitation, dans un délai de 5 minutes, ne constitue pas du temps de travail effectif. TA Poitiers., 23 avril 2026, n° 2400792 (non disponible ce jour) Elnet, 18 mai 2026
Santé et sécurité au travail	
Etat de santé d'agent / Présomption d'imputabilité au service	Le Conseil d'État annule le 6 mai 2026 le jugement d'un tribunal administratif qui a écarté le lien avec le service de l'accident cardiaque subi par une fonctionnaire hospitalière sur son lieu de travail et qui a entraîné son décès. Alors qu'un expert avait considéré que l'état de santé antérieur de l'agente - une cardiomyopathie dilatée - était la cause directe de son accident mais qu'il ne pouvait pas affirmer qu'il en était la cause exclusive, le TA avait jugé que ces éléments ne suffisaient pas à démontrer l'existence d'un lien direct entre l'exécution du service et le malaise cardiaque. Conseil d'État, 6 mai 2026, n° 503816 AEF, 20 mai 2026
Durée d'arrêt maladie / Visite de reprise	Une visite médicale de reprise doit être organisée après un arrêt de travail d'au moins 60 jours pour cause de maladie non professionnelle. Si la convention collective prévoit une durée plus courte que celle prévue par le code du travail, l'employeur doit respecter cette durée conventionnelle, retient la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 6 mai 2026. Cass. soc., 6 mai 2026, n° 24-13.599 AEF, 18 mai 2026
Discrimination	
Action de groupe en matière de discrimination	La Cour de cassation juge irrecevable le 13 mai 2026 une QPC de la société Safran Helicopter Engines portant sur l'interprétation par sa chambre sociale, dans un arrêt du 5 novembre 2025, d'un article de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 relatif aux actions de groupe en matière de discrimination. La QPC était posée à l'appui du pourvoi de Safran contre un arrêt d'une cour appel lui imposant la communication d'un certain nombre de documents permettant de comparer les salariés. La haute juridiction considère que l'interprétation jurisprudentielle critiquée n'est pas applicable au litige. Cass. soc., 13 mai 2026, n° 25-20.816

	AEF, 19 mai 2026
Entreprise en difficulté / Économie	
Plans de redressement / Sort des charges non souscrites	Le tribunal qui arrête le plan de redressement ne peut pas imposer aux personnes qui l'exécutent des charges qu'elles n'ont pas souscrites au cours de sa préparation. Cass. com., 15 avr. 2026, n° 25-11.902 Elnet, 21 mai 2026
Plan de redressement / Insaisissabilité de la résidence principale	En cas de renonciation à l'insaisissabilité de la résidence principale par le débiteur en cours de redressement judiciaire, la procédure de saisie immobilière n'est pas interrompue. Cependant, si le créancier déclare sa créance dans la procédure, il ne peut plus exercer son droit de poursuite pendant la durée du plan de redressement. Cass. com., 15 avr. 2026, n° 23-16.482, n° 176 B Elnet, 21 mai 2026
Contrôle Urssaf / Production de pièces en justice	L'employeur qui conteste en justice un redressement de cotisations de l'Urssaf doit pouvoir produire devant le juge l'ensemble des pièces nécessaires au succès de ses prétentions. Toutefois, seules les pièces qui ne lui ont pas été demandées par l'Urssaf lors du contrôle ou de la phase contradictoire peuvent être produites pour la première fois en justice, confirme la Cour de cassation dans un arrêt publié du 13 mai 2026. Cass. civ. 2, 13 mai 2026, n° 22-12.881 AEF, 20 mai 2026
Surendettement / Respect du contradictoire	En cas de pli non réclamé, le juge qui constate que le demandeur avait communiqué au défendeur les moyens sur lesquels se fondait son recours, par LRAR à l'adresse communiquée, ne méconnaît pas le principe de la contradiction. Cass. 2e civ., 16 avr. 2026, n° 24-14.712, n° 386 F-B Elnet, 19 mai 2026
Administration / Fonction publique	
Convention de rupture conventionnelle / Procédure applicable	Par une décision du 10 avril dernier, le Conseil d'Etat confirme sa position quant à la nature du contentieux applicable à l'annulation d'une convention de rupture conventionnelle. En se fondant classiquement sur « la nature particulière des liens qui s'établissent entre une personne publique et ses agents publics », la Haute juridiction dénie à cette convention la qualité de véritable contrat, tout en apportant quelques précisions sur la procédure applicable dans ce cadre. CE 10 avr. 2026, n° 504838 Dalloz, 22 mai 2026
Marché public / Confidences sur l'oreiller	Le fait que la directrice générale de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) soit l'épouse du directeur général d'une entreprise candidate à l'attribution du marché public est une situation constitutive d'un conflit d'intérêts justifiant que cette entreprise soit exclue de la procédure de passation, y compris si, après une première annulation partielle de la procédure par le juge du référé précontractuel, l'acheteur a mis un terme à la mission de l'AMO. CE 3 avr. 2026, Sté Experis France, n° 510005 Dalloz, 18 mai 2026



Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.
Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)